

## Procès verbal

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : ELSA CORNARO DE CURTON

**Présents** : Geneviève MARQUET, ALEXANDRE POUJOLS, BERTRAND FRAYSSE, ELSA CORNARO DE CURTON, NADINE ARNAL, SYLVIE BARTHEL, MICHEL CALMEJANE, NATHALIE GOUJOU, CHRISTOPHE PERROT, ERIC PRUCHON

**Représentés** : DANIELLE BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mars 2024

Budget primitif 2024

Vote des taux d'imposition

Projet vente d'un chemin

Le point sur l'Interconnexion

Affaires diverses

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 19 mars 2024, celui est approuvé, à l'unanimité par le conseil municipal.

### Délibérations du conseil :

#### Aliénation chemin rural (N° DE\_014\_2024)

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis en date du 19 mars 2024, par Mr Lagarde Frédéric sollicitant l'aliénation d'un chemin rural situé au lieu dit le Rieu entre les parcelles A 162 d'une part et A 155 et 154 d'autre part.

Elle expose que ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public et est par ailleurs, annexé par celui ci depuis de nombreuses années.

Pour procéder à l'aliénation de celui ci, et conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieu dit Le Rieu, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération : adoptée

#### VOTE TAXES LOCALES 2024 (N° DE\_013BIS\_2024)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les taux des taxes locales pour 2024 soit :

Taxe Foncier Non Bâti : 65.14 %

Taxe Foncier Bâti : 36.37 % dont taux départemental 23.56 %

Taxe habitation ( pour résidences secondaires uniquement) :7.47 %

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation 5TH) sur les résidences principales.

Délibération : adoptée

#### Fermeture Puits de Carrègue (N° DE\_012\_2024)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 15 novembre 2022, il a été décidé de l'adhésion, au Syndicat Mixte Limargue Ségala et le transfert à celui ci de la compétence production. Cette adhésion est effective depuis le 1er juin 2023.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, et suivant le PV de transfert des ouvrages de production transmis par le Syndicat Mixte Limargue Ségala, la collectivité doit se positionner sur la fermeture du Puits de Carrègue une fois l'interconnexion en service.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité entérine le fait que le Puits de Carrègue sera fermé et donc plus utilisé, dès que l'interconnexion sera en service.

Délibération : adoptée

#### Délibération sur le budget primitif - LE TRIOULOU 2024 (N° DE\_011\_2024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune LE TRIOULOU,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune LE TRIOULOU pour l'année 2024 présenté par son Maire,  
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 554 785,46 €**

**En dépenses à la somme de : 554 785,46 €**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	109 350,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 850,00 €
014	Atténuations de produits	9 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	151 687,73 €
65	Autres charges de gestion courante	36 700,00 €

	Libellé	Montant
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Chapitre339 137,73 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 032,73 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 200,00 €
73	Impôts et taxes	42 538,00 €
74	Dotations et participations	53 399,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 968,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>339 137,73 €</b>

D'adopter le budget au niveau du chapitre et des opérations selon le détail suivant :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
11	VOIRIE	60 000,00 €
12	BATIMENTS COMMUNAUX	50 000,00 €
14	AEP	40 000,00 €
16	SEUIL CARREGUE	7 000,00 €
17	ECLAIRAGE PUBLIC	3 000,00 €
18	ACQUISITION MATERIEL	20 000,00 €
19	ADRESSAGE	15 000,00 €
20	SITE INTERNET	2 000,00 €
22	DIVERS	18 647,73 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>215 647,73 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	19 165,39 €

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	30 394,61 €
021	Virement de la section de fonctionnement	151 687,73 €
11	VOIRIE	13 000,00 €
12	BATIMENTS COMMUNAUX	1 400,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>215 647,73 €</b>

ADOpte A LA MAJORITE

Point sur l'interconnexion :

Compte rendu de la réunion du 29.03.2024 avec les représentants du Syndicat Limargue Ségala ainsi que le SYDED du Lot chargé du dossier de l'interconnexion.

Il a été exposé différents points techniques non prévus dans le projet initial tel que la mise en place de compteurs de sectorisation et l'installation d'un analyseur de chlore pour un coût supplémentaire de 7500 € ,

Le planning prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Avril : signature des différentes conventions, groupement commandes, lancement de consultation des entreprises

Juin : Choix des entreprises

Automne : Début des travaux.

Madame le Maire réalise un point sur les travaux des commissions :

Commission Voirie : Projets :

Suite aux travaux déjà réalisés : portion de goudronnage à Laveissière, les autres travaux se feront en juin.

Commission bâtiments communaux :

Le devis transmis par l'entreprise Marrazza concernant la réfection des portes de la mairie pour un montant de 540 € TTC a été validé par le conseil.

Commission Tourisme, Environnement et Culture.

Journée nettoyage le 13 avril au cours de laquelle seront effectués le ramassage des encombrants et ferraille, la pose d'un miroir et de deux panneaux STOP au carrefour de La Volte, le nettoyage des vitres sur le bâtiment de la mairie, des massifs autour des croix.

Divers :

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'allouer un supplément d'heures à Madame Broussal Maryse, Secrétaire de mairie (10 heures supplémentaires correspondant à différentes réunions ainsi qu'à un surplus de travail du au changement des logiciels Mairie).

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à cette proposition,

Madame le Maire donne lecture des différentes réunions passées ainsi que celles à venir.

Séance levée à 19h 45.



Geneviève MARQUET  
Président de séance